

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## CHLORE CHOC 90

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : CHLORE CHOC 90  
Nom de la substance : Acide trichloroisocyanurique; symclosène  
N° Index : 613-031-00-5  
N° CAS : 87-90-1  
Type de produit : Substance biocide

#### 1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de désinfection et algicide des eaux de piscine.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**  
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE  
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France  
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07  
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE  
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59  
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN  
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 -Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Matière solide comburante cat2 - H272  
Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302  
Irritation des yeux - Cat2 - H319  
Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

##### **Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Comburant (O) - R8  
Nocif (Xn) - R22  
Irritant (Xi) - R36/37  
Dangereux pour l'environnement (N) - R50/53  
R31

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

##### **Effets néfastes les plus importants**

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange****Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger

Mention d'avertissement : DANGER  
Mention de danger

H272 : **Peut aggraver un incendie; comburant**  
H302 : **Nocif en cas d'ingestion**  
H319 : **Provoque une sévère irritation des yeux**  
H335 : **Peut irriter les voies respiratoires**  
H410 : **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**  
EUH031 : **Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique**  
EUH206 : **Attention! ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)**

**Conseils de prudence - Prévention**

P102 : Tenir hors de portée des enfants  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer  
P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/vapeurs  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Intervention**

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

**3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 - Substances**

3.1.a Nom chimique : Acide trichloroisocyanurique ou symclosène

N° Index : 613-031-00-5

N° CAS : 87-90-1

N° CE : 201-782-8

Concentration : 98 - 100 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Matières solides comburantes - H272

Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: O, Xn, Xi, N, R8, R22, R31, R36/37, R50/53

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**4 - PREMIERS SECOURS****4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.  
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau* : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver la peau immédiatement et abondamment à l' eau claire au moins 15 mn.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Transférer immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- En cas d'inhalation* Symptômes: Angine, toux et nausée
- En cas de contact avec la peau* Symptômes: Rougeur, picotements, formation de plaie possible.
- En cas de contact avec les yeux* Symptômes: Douleur, sévère, larmoiement avec vision déformée.
- En cas d'ingestion* Symptômes: Nausée, douleur abdominale, faiblesse générale.

**4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Besoin d'une attention médicale immédiate.

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés* : Eau en grande quantité sur les foyers après les avoir isolés

*Moyens d'extinction inappropriés* : Extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium ou des agents halogènes

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas inflammable mais favorise la combustion des produits ou des matériaux combustibles. Formation de produits dangereux lors de la décomposition.

**5.3 - Conseils aux pompiers****- ATTENTION produit comburant**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle
- Si le feu affecte une partie des big bags, conteneurs ou seaux; isolez les du reste des produits et placez les dans un endroit bien ventilés.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles (acides, combustibles ou oxydants, liquides inflammables).
- Ne pas former de poussières. Si les quantités à manipuler sont importantes, prévoir un système d'extraction d'air.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

**7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités**

**Stockage** : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.  
Eviter les températures > 50°C.  
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, combustibles, oxydants, liquides inflammables...)

**Matériel d'emballage** : Matière appropriée: plastique (PE, PP, PVC).  
Matières non-appropriée: métaux, bois, caoutchouc.

**7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

**8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

**Acide trichloroisocyanurique** : **VLA-EC-0,5ppm** de chlore: **1,5mg/m<sup>3</sup>** (INSHT, Spain)  
**TLV-TWA-0,5ppm** de chlore: **1,5mg/m<sup>3</sup>** (ACGIH, 2002)  
**WEL (Short term-Limit value)-0,5ppm** de chlore: **1,5mg/m<sup>3</sup>** (UK)

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**8.2- Contrôle de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

**Equipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.

*Protection des mains* : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques.  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

*Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps* : Porter un vêtement de protection approprié

*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1- Propriétés physiques et chimiques**

*Aspect* : granulés  
*Couleur* : blanc  
*Odeur* : Chlore  
*pH (à 1%) à 25°C* : 2,8  
*Point de congélation/fusion* : non applicable  
*Point d'ébullition* : non applicable  
*Point d'éclair* : Non concerné  
*Taux d'évaporation* : non applicable  
*Inflammabilité* : Non concerné  
*Propriétés explosives* : Non concerné  
*Pression de vapeur* : non applicable  
*Densité apparente* : 1,04  
*Masse volumique apparente* : 1040 kg/m<sup>3</sup>  
*Solubilité(s)* : 1.28g / 100ml dans l'eau à 25°C  
*Coeff partage: n-octanol/eau* : non applicable  
*T° d'auto-inflammation* : non applicable  
*T° de décomposition* : 225°C  
*Viscosité* : non applicable  
*Propriétés comburantes* : Comburant au transport et non comburant au stockage

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

**10.2- Stabilité chimique**

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

**10.3- Réactions dangereuses**

- Se référer au 10.5

**10.4- Conditions à éviter**

- Chaleur ( $T^{\circ} > 50^{\circ}\text{C}$ ) et l'humidité.

**10.5- Matières incompatibles**

- **Ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d'hypochlorite de sodium (javel) ou hypochlorite de calcium (risque d'explosion).**

- Les acides (dégagement de gaz chlore).

- Les matières organiques, Huile, Graisse (risque d'incendies).

- Les matières alcalines, telles que le  $\text{Na}_2\text{CO}_3$  en présence d'humidité (risque de réaction violente et d'incendie).

- L'ammoniac, les sels d'ammonium, l'urée et tous les composés similaires qui contiennent de l'azote (Risque de formation de trichlorure d'azote = très explosif).

- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que toluène, les xylènes, ...

**10.6- Produits de décomposition dangereux**

- Trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1- Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 = 787 - 868 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation CL50 = 0,09 - 0,29 mg/L sur 1H (espèce: rat; poussière)

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2000 mg/kg (espèce: lapin)

**==> Mélange est classé nocif en cas d'ingestion**

**11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Corrosif (espèce: rat; exposition 24H)

**11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

**Provoque des lésions oculaires graves**

Corrosif (espèce: rat)

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation respiratoire: Pas de donnée

Sensibilisation cutanée: Non sensible

**11.5- Mutagénicité**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**11.6- Cancérogénicité**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**11.7- Toxicité pour la reproduction**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**11.8- Effet sur le développement**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique****Peut irriter les voies respiratoires****11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Les critères de classification ne sont pas réunis

**11.11- Autres informations**

Pas de donnée

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1- Toxicité**

Poisson: CL50 = 0,24 mg/L sur 96H, eau douce, estuaire, système statique (espèce: Salmo gairdneri)

Poisson: CL50 = 0,23 mg/L sur 96H, eau douce, système statique (espèce: Lepomis macrochirus)

Crustacé: CE50 = 0,21 mg/L sur 48H, système statique (espèce: Daphnia magna)

Crustacé: CE50 = 0,17 mg/L sur 48H, système statique (espèce: Daphnia magna)

Algues: CE90 = 0,5 mg/L et NOEC &lt; 0,5 mg/L sur 3H (espèce: Chlorella pyrenoidosa, Euglena gracilis and scenedesmus)

**==> Mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques****12.2- Persistance et dégradabilité***Biodégradation* : 2% après 28 jours (Aérobic biodégradation)**==> Mélange est classé entraîne des effets néfastes à long terme.****12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration: FBC: 3,12 (valeurs calculées, pas de données expérimentales)

Coefficient de partition: n-octanol/water (log Pow): 0,94 (valeurs calculées)

**12.4- Mobilité**

Données non disponibles

**12.5- Autres effets néfastes**

Données non disponibles

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION****13.1- Méthodes d'élimination**

- Dissoudre sous agitation le produit à éliminer et le neutraliser avec une solution alcaline (NaOH ou chaux),
- Puis réduire le chlore avec un agent réducteur (Na<sub>2</sub>SO<sub>3</sub>),

Ajuster le pH avec un acide (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> ou HCl),

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

**13.2- Emballages contaminés**

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Verser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N° ONU	: 1479
Désignation officielle	: SOLIDE COMBURANT NSA (acide trichloroisocyanurique)
Classe de danger	: 5.1
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 5.1
Code tunnel (ADR)	: E
Dangers pour l'environnement	: Oui
Remarque	: Transport en Quantités Limitées, LQ=1Kg

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

N° ICPE	: 1200
N° INRS	: 199210
N° MEEDDAT	: 14592
Allemagne:	N° Produktnummer : 2045073 Registriernummer : N-42824
Suisse:	N° AN: CHZB1066

**CHLORE CHOC 90**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 14/09/2011

**16 - AUTRES INFORMATIONS :****16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles

R22: Nocif en cas d'ingestion

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

**16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**

<i>Société</i>	: <b>MAREVA AG</b>
<i>Adresse</i>	: St. Alban-Vorstadt 102-PF342 CH-4013 BASEL
<i>Téléphone / Fax</i>	: Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923
<i>Adresse E-mail:</i>	: tech@mareva.fr

**16.3- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.